

Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine



Sciences Grandeur Nature

Publics concernés

Apprenti, Lycéen, Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

Environnement, Économies d'énergie, Énergies renouvelables

Date de fin de publication

8 juillet 2028

Le dispositif « Sciences Grandeur Nature » a pour objectif de soutenir les initiatives des lycéens et apprentis de Nouvelle-Aquitaine répondant concrètement aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

Échéances

Fin de dépôt des dossiers : au fil de l'eau

Etude des dossiers : au fil de l'eau

Prise de décision : approbation au fil de l'eau par la Commission Permanente de la

Région

Objectifs

Le dispositif Science Grandeur Nature a deux objectifs principaux :

Favoriser l'appropriation par les lycéens et apprentis de Nouvelle-Aquitaine du contenu des rapports scientifiques Acclima Terra et Ecobiose;

Permettre une mobilisation concrète des lycéens et apprentis de Nouvelle-

Aquitaine en faveur des transitions environnementales, au sein de leur

établissement ou en proximité directe.

Bénéficiaires

Le présent dispositif est ouvert aux niveaux infra bac et aux classes de brevets de techniciens supérieurs (BTS), à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, aux lycées de l'enseignement agricole, aux Maisons Familiales et Rurales (MFR), aux Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) et aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Montant

Subvention régionale plafonnée à 5 000 €

Taux d'intervention financière de la Région plafonné à 80 % des dépenses éligibles

Frais de déplacement limités à 500 € au sein de l'assiette projet

Critères de sélection

Inscription du projet dans la vie de l'établissement;

Une localisation au sein de l'établissement ou en proximité directe;

Un référente projet clairement identifié;

Un projet structuré autour :

d'une approche scientifique expérientielle;

d'une mise en débat des enjeux, de leurs représentations et des solutions opérationnelles par les acteurs du projet ;

d'un engagement concret en faveur de la biodiversité ou du climat dans l'établissement ou l'environnement proche ;

d'une communication et d'une valorisation du projet ;

d'un éventuel échange entre établissements.

Comment faire ma demande?

Par courriel, à l'adresse acte@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

Service Relation aux Usagers

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption